Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260423-DELIB2026_056-DE

**République Française**
Département des Côtes d'Armor

**COMMUNE DE PLÉDÉLIAC**

| Nombre de conseillers |
|---|
| - en exercice : 19 |
| - Présents : 18 |
| - Votants : 18 |
| - Absent : 1 |
| **Date convocation :** 07/04/2026 |
| **Date affichage :** 07/04/2026 |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt- trois avril, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. TARDY Christian, Maire.

Présents : M. TARDY Christian, Maire, M. BARON Jean-Pierre, Mme BARBEDIENNE Maryvonne, M. ANDRE René, Adjoints.
Mme VILLENEUVE Monique, Mme GOURTAY Brigitte, Mme MORICE Caroline, M. BEAUREPAIRE Olivier, M. GROUAZEL Yoann, Mme GAUTIER Marie, M. PHILIPPE Jérôme, Mme MENIER Adeline, Mme LEGENDRE Gwénaëlle, M. RAULT Ludovic, M. OREAL Sylvain, Mme LEVEQUE Mélinda, M. HINGANT Pierre, Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline.

Absent excusé : M. SIMON Ludovic qui donne procuration à M. BEAUREPAIRE Olivier

Secrétaire de séance : Mme LEGENDRE Gwénaëlle

---

***DELIBERATION N°2026-056***

## OBJET : Désignation du délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le CNAS est une association à destination du personnel des collectivités territoriales pour proposer « une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics ».
Pour cela, il propose divers services, tels que :

- Des prestations sociales (loisirs, cultures, vacances…).
- Un soutien financier (aides, prêts sociaux…).
- Des avantages en matière de logement, santé et assurance.

La convention d'adhésion au CNAS prévoit la désignation de deux délégués locaux : 1 élu et 1 agent.
Pour le personnel, Mme Maryline GARCIA est candidate pour être déléguée.

Le conseil municipal décide de désigner, à l'unanimité, délégués :
- Mme Maryvonne BARBEDIENNE, élu
- Mme Maryline GARCIA, agent

| |
|---|
| POUR : 19 |
| CONTRE : 0 |
| BLANCS : 0 |

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

| Le Maire | Le secrétaire de séance |
|---|---|
| TARDY Christian | LEGENDRE Gwénaëlle |
| | |

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.